LOT 07 – MENUISERIES INTERIEURES



Extension et restructuration
Centre en Route de la Navigation Ouest
Brest Loperhet

Maître de l'ouvrage	*Ministère des transports, de l'Equipement du tourisme et de la mer* *Direction des services de la navigation Aérienne*		
Architectes	P. BRULE S. BRUNET	2 rue Félix Le DANTEC 29 000 QUIMPER	Tél. : 02.98.95.53.50 Fax : 02.98.95.48.38 Mail : architecture.brule@wanadoo.fr
B.E.T. Structure B.E.T. Fluides	SOFRESID ENGINEERING	6 bis, rue François Toullec 56100 LORIENT	Tél. : 02.97.37.42.42 Fax : 02.97.37.39.39 Mail : gilles.le-bouedec@sofresid.com
B.E.T. Acoustique	TECHNICONSULT	18 rue du Commandant Groix 29200 BREST	Tél. : 02 98 02 25 30 Fax : 02.98 02 32 30 Mail : techniconsult@wanadoo.fr

Cahier des Clauses Techniques Particulières
DCE

Septembre 2010

SOMMAIRE DU LOT 07 – MENUISERIES INTERIEURES

A - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES ____ 4
A-1 GENERALITES ____ 4
1.01 - Prescriptions générales ____ 4
1.02 - Caractère des plans et devis ____ 4
1.03 - Liaison avec les maçonneries - Trous et scellements ____ 4
1.04 - Nettoyage ____ 4
1.05 - Entretien avant réception ____ 4
1.06 - Jeux : ____ 4
A.2 - MATERIAUX ____ 5
2.01 - Protection insecticide et fongicide des bois ____ 5
2.02 - Colles ____ 5
2.03 - Quincaillerie ____ 5
A.3 - MISE EN OEUVRE ____ 6
3.01 - Dimensions et débits ____ 6
3.02 - Assemblages - Parements ____ 6
3.03 - Entailles ____ 6
3.04 - Mise en place - calage - réglage ____ 6
3.05 - Feuillures pour vitrages ____ 6
3.06 - Impression ____ 6
B - DESCRIPTION DES OUVRAGES : LES PORTES INTERIEURES ____ 6
B.1 - DISPOSITIONS GENERALES ____ 6
1.01 - Les matériaux ____ 6
1.02 - La pose des huisseries ____ 7
1.03 - L'organigramme ____ 7
1.04 - Cylindres et portes provisoires ____ 7
1.05 - En option l'entrepreneur indiquera la plus value pour béquillage LINOX ____ 7
B.2 - PORTES SANITAIRES ____ 7
2.01- Portes intérieures ____ 7
2.02 -Portes extérieures ____ 7
B.3 - PORTES DAS ____ 7
B.4 –PORTES COULISSANTES CF ½ HEURE ____ 8
B.5 – CHASSIS VITRES INTERIEURS ____ 8
5.01- Châssis fixes CF ½ heure ____ 8
5.02- ensembles vitrés CF ½ heure ____ 8
B.6 - PORTES GAINES TECHNIQUES ____ 8
B.7 -TRAPPES GAINES TECHNIQUES ____ 8
B.8 - PORTES DES LOCAUX A RISQUE MOYEN ____ 8
B.9 - PORTES ESCALIERS DE SECOURS ____ 9
B.10 - PORTES DES BUREAUX ____ 9
C - DESCRIPTION DES OUVRAGES : HABILLAGES PANNEAUX VENTELLES BOIS ____ 9
D - DESCRIPTION DES OUVRAGES : PLANCHERS – RAMPES ____ 10
E - DESCRIPTION DES OUVRAGES : TABLETTES ____ 10
E.1 - TABLETTES sur relevés d'étanchéité de l'amphithéâtre ____ 10
E.2 - TABLETTES sur cloisons de doublages en plaques de plâtre ____ 10

F - DESCRIPTION DES OUVRAGES : BAR comprenant suivant plan de détail architecte : 10
G - DESCRIPTION DES OUVRAGES : MIROIRS 10
H - DESCRIPTION DES OUVRAGES : PLANS DE VASQUES 10
I - DESCRIPTION DES OUVRAGES : PLINTHES 11
J- DESCRIPTION DES OUVRAGES : POTEAUX D'ABOUTS DE CLOISONS 11
K- DESCRIPTION DES OUVRAGES : MARCHES ESCALIERS 11
L - DESCRIPTION DES OUVRAGES : CLOISONS STRATIFIEES 11
M - PORTES COULISSANTES ET PORTES DE PLACARDS 11
N - AMENAGEMENT INTERIEUR DES PLACARDS 11

A - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

A-1 GENERALITES

Les matériaux employés et leur mise en œuvre seront conformes aux normes R.E.F. -
D.T.U. n° 36.1 - Travaux de menuiseries en bois.
D.T.U. n° 39 - Miroiterie-vitrerie
D.T.U. n° 59.1 - Travaux de peinturage.
Les principales normes applicables au présent lot sont les suivantes :
B. 53510 : bois de menuiserie - nature et qualité,
P. 23304 : portes planes intérieures en bois,
P. 23501 : portes planes intérieures en bois,
P. 23401 : huisseries,
P. 23402 : bâtis.
Arrêté du 10 septembre 1970 relatif à la protection des bâtiments d'habitation contre l'incendie.
Arrêté du 16 septembre 1974 modifié par l'arrêté du 22 juillet 1983 relatif à l'isolement acoustique et Nouvelle Réglementation Acoustique du 28 octobre 1994.

1.01 - Prescriptions générales : Les matériaux fournis et employés seront de première qualité.

Tous les matériaux et tous les travaux de quelque valeur qu'ils soient, qui ne rempliraient pas rigoureusement les conditions stipulées dans les normes et devis descriptif seront refusés et démolis par l'entrepreneur. L'entrepreneur devra soumettre un échantillon d'ensemble à l'architecte, ainsi que les quincailleries proposées et tous les principes de fixation.

1.02 - Caractère des plans et devis : L'entrepreneur devra prévoir tous les travaux indispensables dans l'ordre général et par analogie, étant entendu qu'il doit assurer le complet et le parfait achèvement des travaux prévus au devis, l'entrepreneur s'étant rendu compte des travaux à effectuer et de leur importance et nature, et ayant supplée par ses connaissances professionnelles aux détails qui pourraient être omis sur les plans ou le devis.

1.03 - Liaison avec les maçonneries - Trous et scellements : L'entrepreneur devra prévoir la totalité des pâtes à scellement ou autres éléments nécessaires à la parfaite tenue de ses ouvrages. Il remettra en temps utile à l'entrepreneur de gros-œuvre, les emplacements de des éléments de fixation pour que les trous soient réservés et confirmera avant démarrage des travaux, les cotes de réservations à prévoir.

Dans le cas contraire, l'exécution de nouvelles trémies, percements, rebouchements dus au fait d'indications erronées, incomplètes ou de demande tardive, sont obligatoirement réalisés par l'entrepreneur du lot gros-œuvre à charge des lots intéressés. L'entreprise du présent lot doit immédiatement, après exécution de ses ouvrages, les rebouchements et scellements demandés dans le même matériau que l'ouvrage de support.

1.04 - Nettoyage : Après son intervention, l'entrepreneur de menuiserie a à sa charge le nettoyage et le balayage des locaux pour ce qui concerne ses propres détritus et déchets dont il devra également la sortie, la descente ou le montage et la mise aux décharges publiques.

1.05 -Entretien avant réception : L'entrepreneur devra, d'une manière permanente, veiller au bon fonctionnement et à la bonne tenue de ses ouvrages jusqu'à réception des travaux.

1.06 Jeux : L'entrepreneur du présent lot sera tenu de donner les jeux nécessaires et il devra de plus, tous les raccords de peinture et tous menus travaux pour redresser les imperfections qui se manifesteraient. L'entrepreneur conservera jusqu'à la terminaison des travaux, les clés, béquilles, boutons de portes et autres ouvrages amovibles qui pourraient être endommagés ou volés ou détruits. Ils seront posés ensemble au moment de la réception provisoire des bâtiments.

A.2 - MATERIAUX

2.01 - Protection insecticide et fongicide des bois. Tous les bois sans exception seront protégés selon leurs essences par un produit fongicide et insecticide. La protection sera réalisée par le trempage, et les produits utilisés seront conformes à la normalisation C.T.B.F. En particulier, ils ne devront pas modifier la couleur des bois.

2.02 - Colles : Les colles employées devront être résistantes à l'eau, insensibles aux actions de l'humidité (voir annexe 1 du D.T.U. 36.1) ainsi qu'aux attaques des moisissures ou des champignons. Elles ne doivent pas laisser de tâches sur le bois après leur emploi, ni altérer en quoi que ce soit les revêtements de finition.

2.03 - Quincaillerie : Toutes les normes relatives à la fourniture et à la mise en œuvre de la quincaillerie sont applicables en particulier les NF P 26.101 à 26.419. Les articles de quincaillerie destinés au ferrage des menuiseries de toute nature seront des articles du commerce de première qualité, de marques hautement réputées, et devront porter le label S.N.F.Q. Des échantillons seront soumis à l'architecte. Les éléments de quincaillerie qui ne seraient pas demandés en laiton, en métal inoxydable ou parkérisé, seront, avant pose, imprimés sur toutes leurs faces au minimum de plomb.

Les quincailleries seront de 1ère qualité, devront être certifiées à la marque NF et porter le logo NF.
- coffres à larder NF P n° 26 414 et NF P n° 26301
- antipaniques NF P n° 26 315 et NF EN 1125.

Les procès verbaux NF et FEU seront impérativement à fournir avec les échantillons.

2.03.1 - Les coffres : ils seront réversibles sans démontage, conçus avec le 1/2 tour bombé afin de favoriser la bonne fermeture en réduisant les bruits et les chocs (portes coupe-feu). Axe à 50 mm. Ils seront pourvus de trous de passage de vis de fixation des rosaces de béquilles afin d'effectuer leur montage par vis traversantes. Ils comporteront des ressorts de fouillot renforcés afin d'assurer un bon maintien des béquilles. Décor têtières, suivant la finition des portes et finition des béquilles.

2.03.2 - Les antipaniques : elles seront réversibles sans démontage, à cylindre à profil européen, pourvues d'un pêne autobloquant interdisant son crochetage. La gamme sera prévue avec pêne rétractables pour les usages intensifs. La barre de manœuvre sera sans possibilité de bras de levier afin d'éviter ce type de vandalisme.

La gamme comportera les modèles avec PV feu.

2.03.3 - Les cylindres : ils seront de type européens, à clés brevetées, avec goupilles champignon anticrochetage bénéficiant d'une garantie décennale du fabricant.

2.03.4 Les fermes portes : ils seront de type extra plat (38 mm d'épaisseur), à bras antivandalisme. Leurs coloris seront exécutés par capotage interchangeable afin d'en faciliter la gestion. Les butoirs seront intégrés dans les bras à glissière.

Réglage des 2 temps de fermeture, par vis séparées.
Sur les portes extérieures le modèle sera conçu pour résister "aux coups de vent" (modèle avec frein à l'ouverture).
Ils seront tous adaptés à la taille, au poids et aux exigences feu des vantaux. (PV CSTB à fournir impérativement).

2.03.5 - Organigramme des clés : la conception de l'organigramme des clés est à la charge du lot menuiserie intérieure. Il sera étudié en collaboration avec les maîtrises d'ouvrage, d'œuvre, les différents lots concernés par la fourniture de cylindres. L'assistance du fabricant pourra être sollicitée. Il sera composé de :

- 1 passe général
- 3 passes partiels

Les passes et les clés sont à fournir en 3 exemplaires. Tous les passes sont à fournir en clés brevetées.

2.03.6 - Cylindres et portes provisoires : Il est prévu la fourniture de 2 cylindres et 2 portes pleines (1.80x2.05) provisoires pour la durée des travaux au titre du présent lot.

A.3 - MISE EN OEUVRE

3.01 - Dimensions et débits : Les différents ensembles seront fabriqués conformément aux dispositions des plans de détails, leur type, leurs dimensions et tolérances, leur mode d'assemblage doivent être conformes aux normes précitées. Les pièces de bois seront d'un seul tenant dans leur longueur.

Les parties mobiles devront fonctionner sans difficultés, le jeu donné à ces parties ne devra pas excéder 3 mm. Les abouts apparents des menuiseries seront ragréés et ne devront laisser apparaître aucune trace de sciage. Les parements bruts seront raplanis et les assemblages parfaitement effleurés. Les arêtes vives seront sans épaufrures.

3.02 - Assemblages - Parements : Les assemblages à tenon et mortaises seront bien ajustés dans la largeur de la mortaise et dans l'épaisseur du tenon. Chevillage pour chevilles en bois dur et sec ou métallique.

Les assemblages à enfourchement seront exécutés avec une très grande précision et seront obligatoirement collés. Les assemblages à rainures et languettes, les éléments embrevés ou à plat joint seront de droit fil et d'une parfaite exécution.
Lorsque les assemblages nécessiteront l'emploi de fausses languettes, celles-ci seront en feuillu dur.
Les coupes d'onglet ou fausses coupes et les contreprofils devront être francs et se raccorder parfaitement. L'emploi de mastic pour reboucher ou cacher les défauts est formellement interdit.

3.03 - Entailles : Toutes les entailles destinées à recevoir les pièces de quincaillerie seront d'une parfaite exécution ; celles-ci auront une profondeur telle que les pièces de quincaillerie, après pose se trouvent à 1.5 mm du nu fini du bois. Ces entailles seront imprimées sur toutes leurs faces, au minimum de plomb.

3.04 - Mise en place - calage - réglage : L'entrepreneur devra prévoir la mise en place, le calage et le réglage de ses ouvrages. Avant scellements, ses ouvrages seront suffisamment fixés pour qu'au moment des scellements, il ne se produise aucun déplacement. Il sera intégralement responsable de la verticalité et de l'alignement des menuiseries.

3.05 - Feuillures pour vitrages : Les feuillures seront prévues pour des vitrages posés avec parecloses de maintien côté intérieur. Le doublage vitrage sera posé avec bande préformée et bourrage par mastic oléoplastique en garniture secondaire.

3.06 - Impression : Toutes les menuiseries ne seront imprimées par l'entrepreneur du lot "Peinture" qu'après avoir été acceptées par le Maître d'œuvre, cette acceptation n'excluant nullement les prélèvements et essais précités. Toutes les pièces de quincaillerie et toutes les ferrures en général seront imprimées au minimum sur toutes les faces avant d'être posées ou travaillées, ainsi que les entailles destinées à les recevoir et ce, à prévoir au présent lot.

B - DESCRIPTION DES OUVRAGES : LES PORTES INTERIEURES

B.1 - DISPOSITIONS GENERALES

1.01 - Les matériaux Toutes les blocs portes intérieurs à âme pleine, revêtement 2 faces panneaux de fibres dures revêtu d'un apprêt spécial support de l'ultime couche .La justification du classement au feu (portes et quincaillerie) sera à effectuer impérativement avant approvisionnement sur le chantier.

Les procès verbaux FEU (portes et quincaillerie) seront fournis avec les DOE.
Les quincailleries seront de 1ère qualité et les serrures devront être certifiées marque NF.

1.02 - La pose des huisseries

La pose des huisseries, bâti, cadres à encastrer dans les cloisons seront livrés sur le chantier par le présent lot et seront posées par le lot cloisons sèches. Les huisseries en métal incorporées dans les voiles BA seront livrées sur le chantier par le présent lot et seront posées par le lot gros œuvre.

1.03 - L'organigramme .L'entrepreneur titulaire du présent lot devra l'organigramme général avec 1 passe général et 3 passes partiels en coordination avec le titulaire des lots menuiserie aluminium et serrurerie

1.04 - Cylindres et portes provisoires

Il est prévu la fourniture de 2 cylindres et 2 portes pleines (1.80x2.05) provisoires pour la durée des travaux au titre du présent lot.

1.05 - En option l'entrepreneur indiquera la plus value pour béquillage LINOX réf 493/6450 marque BEZAULT ou similaire.

Localisation : sur l'ensemble des ouvrages décrits ci après

B. 2 - PORTES SANITAIRES

2.01- Portes intérieures Huisserie et couvre joint en bois exotique à huiler par le lot peinture compris toutes sujétions de mise en œuvre .Serrure à condamnation Béquillages seront de type GOLF finition argent sur rosaces marque BEZAULT ou similaire -Arrêt de porte réf 3737 marque BEZAULT ou similaire et toutes sujétions de mise en œuvre.

Localisation : portes intérieures des sanitaires de largeur 0.80 m ou 0.90m

Bâtiment H : N0 – N1 – N2
Bâtiment A : N1
Bâtiment R : N0 – N1
Bâtiment E : N0 – N1 – N2 – N3
Bâtiment C : N3

2.02 -Portes extérieures Huisserie et couvre joint en bois exotique à huiler et toutes sujétions de mise en œuvre. Absence de serrure coffre bec de cane Portes PF 1/2 H 1 vantail simple action hauteur libre 2.04 compris ferme porte .Béquillages seront de type GOLF finition argent sur rosaces marque BEZAULT ou similaire -Arrêt de porte réf 3737 marque BEZAULT ou similaire et toutes sujétions de mise en œuvre.

Localisation : portes palières des sanitaires de largeur 0.90 m

Bâtiment H : N0 – N1 – N2 – N3
Bâtiment A : N1
Bâtiment R : N0 – N1
Bâtiment E : N0

B.3 - PORTES DAS

Huisserie et couvre joint en bois exotique à huiler .
Portes à simple vantail ou 2 vantaux égaux ou inégaux ; double action hauteur libre 2.42 compris asservissement conforme à la norme NFS 61 937 – ferme porte et ventouse 24 V à rupture
et toutes sujétions de mise en œuvre

Localisation : portes de recoupement des circulations suivant plans niveaux

Bâtiment H : N0 – N1 – N2 – N3
Bâtiment A : N0 – N1 – N2
Bâtiment R : N0 – N1 – N2
Bâtiment E : N0 – N1 – N2 – N3
Bâtiment C : N0 – N1 – N2

B.4 –PORTES COULISSANTES CF ½ HEURE

2 vantaux coulissants 5.20x3.00 m compris toutes sujétions de mise en œuvre (ouvrage hors SSI)
Localisation : Bâtiment H : N0H0

B.5 – CHASSIS VITRES INTERIEURS

5.01- Châssis fixes CF ½ heure

Fourniture et mise en œuvre de châssis fixes CF ½ en bois exotique ; simple vitrage CF et toutes sujétions de mise en œuvre.
Localisation : Bâtiment H : N1 H1 (dimensions 2.00x150 x 6U), N0H4 (dimensions 1.10x2.40) N2H7 (dimensions 3.60x0.90)

5.02- ensembles vitrés CF ½ heure

Fourniture et mise en œuvre d'ensembles vitrés CF ½ composé de châssis ouvrants et de châssis fixes, en bois exotique ; simple vitrage CF et toutes sujétions de mise en œuvre.
Localisation : Bâtiment H : N2 H23 (dimensions 6.30x150), N2 H24 (dimensions 7.35x150), N2 H25 (dimensions 1.05x150), N2 H28 (dimensions 5.25x150), N2 H29 (dimensions 4.20x150), N2 H31 (dimensions 3,15x150),

B.6 - PORTES GAINES TECHNIQUES

Huisserie et couvre joint en bois exotique à huiler et toutes sujétions de mise en œuvre.
1 ou 2 vantaux hauteur libre 2.04 ; fermeture par batteuse EDF et toutes sujétions de mise en œuvre.
Localisation : Portes de toutes les gaines techniques
Bâtiment H : N0 – N1 – N2 – N3
Bâtiment A : N0 – N1 – N2
Bâtiment R : N0 – N1 – N2
Bâtiment E : N0 – N1 – N2
Bâtiment C : N1

B.7 – TRAPPES GAINES TECHNIQUES

Trappe coupe feu ½ h, dimensions 0.50mx0.50m, à peindre, compris toutes sujétions de mise en œuvre.
Localisation : Trappes de toutes les gaines techniques
Bâtiment H : N1 – N2 – N3
Bâtiment E : N0 – N1 – N2 – N3
Bâtiment C : N2 – N3

B.8 - PORTES DES LOCAUX A RISQUE MOYEN

Huisserie et couvre joint en bois exotique à huiler et toutes sujétions de mise en œuvre.
Cylindre européen sur organigramme, à clés brevetées avec une capacité de 23 goupilles bi directionnelles sur 5 rangées bénéficiant d'un garantie décennale fabricant type VIP marque VACHETTE ou similaire
.Portes CF 1/2 H 1 ou 2 vantaux hauteur libre 2.04 ; ferme porte
Béquillages seront de type GOLF finition argent sur rosaces marque BEZAULT ou similaire -Arrêt de porte réf 3737 marque BEZAULT ou similaire et toutes sujétions de mise en œuvre.
Localisation : Portes à 1 vantail
Bâtiment F H niveau 0 : NOF8 ; N0 H 8 à N0 H 12. ; N0 H21-2 ; N0H2
niveau 1 : N1H 17 à N1 H 22 inclus. N1 H 25. N1H27 .N1H28
niveau 2 : N2H 1 à 4 ; N2H17 ; N2H 21 ; N2H26 ; N2H25 ; N2H 33. N2H34 N2H30.
niveau 3 :N3H 1; N3H47 ; N3 H 9 ; N3H 37 ; N3H52 ; N3H50 .N3H41 ; N3H51; N3H16.
bâtiment A N1A14
bâtiment R N0R16 ; N0R13 ; N0R2

bâtiment E niveau 0 N0E11
niveau 1 N1E1, N1E2, N1E3, N1E4
niveau 2 de N2E1 à N2E5
niveau 3 de N3E1 à N3E5
bâtiment C niveau 0 N0C27 ; N0C30, N0C33b, transition entre rue et salle technique ;
niveau 1 : N1C17, N1C18
niveau 2 : de N2C1 à N2C4
niveau 3 : de N3C1 à N3C3

Localisation : Portes à 2 vantaux
bâtiment H niveau 0 : N0 H21- 1 et N0 H21-2 ;
niveau 1 :N1H 15. N1 H 25. N1 H 26. N1F22. N1H28.
niveau 2 : N2H17 ;
niveau 3 : N3H 40.1 N3H 40.2 N3H 40.3 ; N3H 40.4 ; N3H36.;
bâtiment R niveau 0 : N0R3, N0R7, N0R14, N0R17 (4 portes) ;,
bâtiment E niveau 0 transition entre rue et salle technique

B.9 - PORTES ESCALIERS DE SECOURS

Huisserie et couvre joint en bois exotique à huiler et toutes sujétions de mise en œuvre .Portes PF 1/2 H 1 vantail simple action hauteur libre 2.04 compris 2 ferme porte.
Plaques de propreté demi lune PPD alu 250x125 de chaque côté de la porte ; 1 poignée de tirage droite diamètre 30 mm PG 3000 alu E 200 marque BEZAULT ou similaire et toutes sujétions de mise en œuvre.
Dimensions : portes tiercées largeur 1.40 largeur vantail principal 0.90
Localisation : escaliers de secours
Bâtiment F : N0 - N1
Bâtiment H : N0 - N1 – N2 – N3
Bâtiment E : N0 - N1 – N2 – N3

B.10 - PORTES DES BUREAUX

Huisserie et couvre joint en bois exotique à huiler et toutes sujétions de mise en œuvre.
Cylindre européen sur organigramme, à clés brevetées avec une capacité de 23 goupilles bi directionnelles sur 5 rangées bénéficiant d'un garantie décennale fabricant type VIP marque VACHETTE ou similaire
.Portes PF 1/2 H 1 2 vantaux suivant plans l hauteur libre 2.04
Béquillages seront de type GOLF finition argent sur rosaces marque BEZAULT ou similaire -Arrêt de porte réf 3737 marque BEZAULT ou similaire et toutes sujétions de mise en œuvre.
Localisation : tous locaux autres que ceux visés aux articles précédents *1 vantail largeur 0.90* niveaux 1/2/3 bâtiments AREC et FH
2 vantaux largeur 1.60 locaux N1H16 ; N0 E8

C - DESCRIPTION DES OUVRAGES : HABILLAGES PANNEAUX VENTELLES BOIS

Fourniture et mise en œuvre d'une structure en lames horizontales en pin à huiler-(huilage compris au présent lot) sans nœuds qualité fixations non visibles (par l'arrière sur la structure principale) incorporation d'un isolant recouvert d'un voile de verre noir suivant plan de détail architecte ;
Localisation : Panneaux largeur 1.13 m de large hauteur 6.75 m N0 H 0 ET N1H1 (paroi de l'amphithéâtre), panneaux de hauteur 9m sur les façades rue intérieure bâtiment A, C, partiellement bâtiment R (suivant plan), panneaux de hauteur 4m sur façade bâtiment radar dans la salle de contrôle militaire N1E5, habillage de gaines de traitement d'air dans la salle de contrôle (suivant plan)
Panneaux d'habillage de l'ossature métallique rue intérieure suivant plans et coupes architecte notamment coupe 2 (plan 17) et plan détails n°8 a niveau -1 compris habillage garde corps.

D - DESCRIPTION DES OUVRAGES : PLANCHERS – RAMPES

Surélévation plancher niveau 1 d'une hauteur de 0.35 m fini ; fourniture et mise en œuvre d'un solivage en sapin du NORD support d'un plancher OSB compris complément emmarchement dans l'escalier de secours et toutes sujétions de mise en œuvre.

Localisation : bâtiment F escalier NORD ; circulation et rampes N1 F 02 N1F 03. N1 F 04 N1F 05 et N1F 06, ainsi que rampe niveau 1 dans circulation entre bâtiment R et C et rampe bureau N1A13 suivant plans architecte.

E - DESCRIPTION DES OUVRAGES : TABLETTES

E.1 - TABLETTES sur relevés d'étanchéité de l'amphithéâtre et de la salle de consultation, dépose des couvertines et fournitures et mise en œuvre de tablettes médium à peindre compris toutes sujétions de fixations et de mise en œuvre.

Localisation : recouvrement des acrotères existants locaux N1H06.N1H1. N1H25.N1F02. N2H10. N2H 28.N2H29.N2H31

Bâtiment F : N1F02.

Bâtiment H : N1H06.N1H1. N1H25. N2H10. N2H 28.N2H29.N2H31

E.2 - TABLETTES sur cloisons de doublages en plaques de plâtre formant fourniture et mise en œuvre de tablettes médium à peindre compris toutes sujétions de fixations et de mise en œuvre.

Localisation : tous appuis de fenêtres suivant plans et coupes architecte :

Bâtiment H : N0 – N1 – N2 – N3

Bâtiment E : N0 – N1 – N2 – N3

Localisation : autres tablettes suivant plans et coupes architecte :

Bâtiment H : N1 escalier de secours SUD – N2 escalier de secours NORD - N2H23 - N2H2 - N2H25 – N2H8 N2H9 - N2H10 - N2H11.;

F - DESCRIPTION DES OUVRAGES : BAR comprenant suivant plan de détail architecte :

Piétement acier inox

Plateau inox brossé

Plateau et façades en CORIAN

Localisation : meuble bar N 0H 1 suivant plan de détail architecte

G - DESCRIPTION DES OUVRAGES : MIROIRS

Fourniture et mise en œuvre de miroirs hauteur 1.20 m.

Localisation : sanitaires sur toute la largeur des plans de vasques

Bâtiment H : N0 - N1 – N2 – N3

Bâtiment A : N1

Bâtiment R : N0 - N1

Bâtiment E : – N1 – N2 – N3

Bâtiment C : N2 – N3

H - DESCRIPTION DES OUVRAGES : PLANS DE VASQUES

sur support médium ou contreplaqué CTBX réalisation de plans de vasques et de chants (largeur 29 cm hauteur 40 cm longueur suivant plans) en stratifié type VENEER réf V8434 marque FORMICA ou similaire sèches compris encastrement d'un profil inox support du miroir ,compris toutes sujétions de mise en œuvre et de fixations dans les cloisons, compris découpe à la demande du lot plomberie pour la pose des vasques ,et toutes sujétions de mise en œuvre.

Localisation : sanitaires suivant plans.

Bâtiment H : N0 - N1 – N2 – N3

Bâtiment A : N1

Bâtiment R : N0 - N1

Bâtiment E : N0 - N1 – N2 – N3

Bâtiment C : N2 – N3

I - DESCRIPTION DES OUVRAGES : PLINTHES

Fourniture et mise en œuvre de plinthes en sapin du nord à peindre hauteur 50 mm
Localisation : tous locaux modifiés y compris circulations à l'exception
- des pièces humides ;
- des locaux équipés d'un plancher surélevé
- des passerelles dans le bâtiment H
- des boites de transition bâtiments AREC

Bâtiment H : N0 - N1 – N2 – N3
Bâtiment A : N0 - N1
Bâtiment R : N0 - N1
Bâtiment E : N0 - N1 – N2 – N3
Bâtiment C : N2 – N3

J- DESCRIPTION DES OUVRAGES : POTEAUX D'ABOUTS DE CLOISONS

Fourniture et mise en œuvre de poteaux d'about de cloison en bois exotique à huiler.
Localisation : extrémité des cloisons des salles d'équipe niveau 1 circulation N1H0.1

K- DESCRIPTION DES OUVRAGES : MARCHES ESCALIERS

sur ossature métallique due par l'entreprise titulaire du lot serrurerie, fourniture et mise en œuvre de marches en CHENE compris bande antidérapante intégrée à la marche ; finition huilée due par l'entreprise titulaire du présent lot et toutes sujétions de mise en œuvre.
Localisation : escalier principal bâtiment H

L - DESCRIPTION DES OUVRAGES : CLOISONS STRATIFIEES

Fourniture et mise en œuvre de cloisons et de portes en stratifié type COMPAQ marque POLYREY ou similaire compris toutes sujétions de fixations et de mise en œuvre.
Localisation : bâtiment H N0H13 et N0H14

M - PORTES COULISSANTES ET PORTES DE PLACARDS

Portes en médium laqué à faible teneur en formaldéhydes ; laquage cabine du par l'entreprise titulaire du présent lot coulissant suspendu sur rail compris ferrures, chariot sur roulement à billes, guide en partie inférieure, cache rail 1 face, compris poignée cuvette circulaire diamètre 75 mm en aluminium et toutes sujétions de mise en œuvre.
Localisation :
N0E1- N0E3 N0E4 (compris 1 porte accès 2 faces entre N0E3 et N0E4) ; N1E1 à N1E3 ; N2E1 à N2E5 ; N3E1 à N3E5 ; N2C1 et N2C2 ; N3C1 à N3C3

N - AMENAGEMENT INTERIEUR DES PLACARDS

Etagères en médium laqué à faible teneur en formaldéhydes ; laquage cabine du par l'entreprise titulaire du présent lot 2 étagères par placard compris barre penderie sur toute la longueur du placard et toutes sujétions de mise en œuvre.
Localisation : N0E1- N0E3 N0E4 ; N1E1 à N1E3 ; N2E1 à N2E5 ; N3E1 à N3E5 ; N2C1 et N2C2 ; N3C1 à N3C3